



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service des Sécurités  
Service Interministériel  
de défense et de protection civiles**

## **VIGILANCE ORANGE FEUX DE FORÊT**

Dans le cadre défini par le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie du 20 avril 2016, le **Préfet de Lot-et-Garonne a décidé d'élever la vigilance « risque feux de forêt » au niveau orange (vigilance élevée / niveau 3 sur une échelle de 5)** pour le département du Lot-et-Garonne, à compter de **vendredi 17 juin à 00h00 au dimanche 19 juin à 00h00.**

Par conséquent, les mesures de restriction suivantes s'appliqueront dans les espaces boisés des communes à dominante forestière du massif des Landes de Gascogne et du Fumélois à compter de cette date :

- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits entre 14 h et 22 h sur les pistes forestières, chemins ruraux, chemins d'exploitation et pistes cyclables sauf pour les personnes listées à l'article 33 du règlement ;
- les activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage sont suspendues entre 14 h et 22 h (article 39 du règlement) ;
- les activités ludiques et sportives sont interdites entre 14 h et 22 h à l'exception de celles exercées en base de loisirs et en périmètres de plans de plages (article 42 du règlement).

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est interdit à l'intérieur des bois, forêts et landes et ce, jusqu'à une distance de 200 mètres :

- d'utiliser du feu,
- de fumer,
- de jeter tout débris incandescent,
- de procéder à des incinérations de déchets verts et brûlages dirigés,
- de pratiquer le camping isolé et le bivouac,
- de tirer des feux d'artifice publics ou privés.

Ces interdictions doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

**Des informations sur le niveau de vigilance et les mesures applicables sont disponibles auprès du service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de Lot-et-Garonne (05.53.77.60.47) et sur le site internet de la préfecture.**

Le Préfet,

  
Jean-Noël CHAVANNE